*Observatoire national de la précarité énergétique*

Compte-rendu de l’atelier n° 4

Lutte contre la précarité énergétique en Europe

Evaluation et actions

*Le 18 octobre 2013, 13-15 rue Pasquier, Paris 8ème*

# *Ont participé à l’atelier (à compléter en fonction de la liste des présents):*

**Nadjma Ahamada** GDF-Suez

**François Boulot** Secours Catholique

**Nila Ceci-Renaud** CGDD, MEDA

**Didier Chérel** ADEME

**Isolde Devalière** CSTB

**Ute Dubois** Institut Supérieur de Gestion

**Pietro Florio** CSTB

**Philippe Hapka** ERDF

**Yves Jouffe** Laboratoire Ville, Mobilité et Transports

**Violaine Lanneau** FNCCR

**Françoise Marchant** PACT Val-d’Oise

**Ines Mayer** *European Institute for Energy Research*

**Pierre Nolay** Alpheis

**Peter Smith** *National Energy Action*

**Véronique Stella** Fondation Abbé Pierre

# Présentation de l’atelier

**Didier CHEREL**, ADEME, service Bâtiment, Secrétaire de l’ONPE

Les ateliers de l’ONPE visent à approfondir une question liée à la précarité énergétique durant une matinée. Les trois premiers ont porté sur la précarité et la pauvreté en général, sur les FSL et sur la mobilité. Tous les documents et comptes rendus relatifs à ces ateliers sont disponibles sur le site de d’ADEME.

Ce quatrième atelier portera sur les politiques de lutte contre la précarité énergétique en Europe. Une étude a récemment été menée au CSTB par Pietro Florio sur la comparaison de ces politiques et de leurs résultats. La question de la santé a été au Royaume-Uni un facteur très important du lancement des politiques publiques sur cette question, et ces dernières ont permis de réduire les dépenses de santé publique. Peter Smith, du *National Energy Action*, détaillera les actions menées outre-Manche. Ute Dubois, de l’Institut Supérieur de Gestion, présentera les politiques menées en Allemagne, qui sont souvent mal connues. Et Nadjma Ahamada, sociologue chez GDF-Suez, viendra rendre compte des résultats obtenus par l’Observatoire des précarités thermiques et hydriques mis en place par son groupe au niveau européen.

Les deux prochains ateliers seront consacrés au logement social et au logement privé. Le premier sera organisé le 13 décembre 2013 et le second au mois de mars 2014.

# Analyse du droit européen en matière de précarité énergétique, annexé d'un panorama général des pays européens concernant les revenus et les dépenses moyennes en énergie, ainsi que la situation technique des logements

**Pietro FLORIO**, architecte italien, stagiaire au département Economie et Sciences humaines du CSTB

La précarité énergétique s’est imposée assez récemment dans l’agenda européen des politiques énergétiques. L’UE a d’abord fait appel sur cette question à la responsabilité des Etats membres, jugeant qu’elle dépendait des spécificités nationales. Mais les institutions européennes réfléchissent à présent au fait d’assurer la coordination des politiques nationales.

Cette action prend place dans le cadre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre définis dans le contexte du protocole de Kyoto en 1997. Des directives ont été adoptées sur l’efficacité énergétique des logements, des bâtiments, des équipements, puis, à partir de 2003, sur l’organisation du système de quotas d’émissions. L’une des autres priorités de l’UE consiste à garantir un accès stable à l’énergie pour les consommateurs européens, et des directives ont donc été adoptées à partir de 2003 pour réguler le marché intérieur.

La crise économique de 2008 a obligé à réfléchir à une nouvelle orientation. En 2009, la directive sur les échanges de quotas a été révisée, et une stratégie a été mise en place afin de créer un marché de l’efficacité énergétique pour contribuer à la relance de l’économie tout en réduisant les consommations.

La hausse des prix de l’énergie et la crise économique ont aggravé la situation des consommateurs vulnérables, et c’est pourquoi l’UE a mis l’accent, depuis 2009, sur les économies d’énergie. La directive sur le marché intérieur de l’énergie a été révisée en 2009, et prévoit que les Etats membres doivent mettre en place des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique. De façon plus générale, elle demande que les politiques environnementales tiennent compte des besoins des groupes en situation de faiblesse. La Commission européenne oblige les Etats membre à lui adresser des rapports suivis sur la précarité énergétique.

Mais cette directive n’apporte pas de définition commune de la précarité énergétique et des consommateurs vulnérables, pas plus que des indicateurs à utiliser. Depuis 2010, la Commission essaye d’évaluer le nombre de consommateurs précaires, en utilisant le critère du taux d’effort énergétique élevé et des difficultés de paiement. Elle en déduit qu’il est impossible de donner une définition commune au phénomène, mais conseille aux Etats de développer leurs propres politiques nationales dans une perspective de long terme, en adoptant des standards élevés de performance énergétique pour les ménages précaires.

En 2012 et 2013, le Conseil économique et social européen (CESE) a publié des avis dans lesquels il juge les réactions des Etats membres inappropriées. Il suggère d’adopter des outils économiques et législatifs, y compris l’inclusion du droit d’accès à l’énergie au traité de Lisbonne. Le CESE propose aussi la création d’un observatoire européen de la précarité énergétique et de guichets locaux de solidarité énergétique.

Les situations sont très différentes selon les pays européens. Les dépenses individuelles moyennes pour l’habitat varient beaucoup, tout comme la part représentée par l’énergie dans ces dépenses. La part de ménages pour lesquels la dépense énergétique représente le double de la dépense moyenne nationale (critère retenu par l’UE) diffère aussi beaucoup selon les Etats. Dans plusieurs pays de l’Est, la part de l’énergie est très élevée pour une grande part de la population. Dans les pays de l’Ouest, la part de l’énergie dans les dépenses de logement est moins élevée, mais la proportion de ménages située au-dessus du seuil retenu par l’UE est plus élevé que dans les pays de l’Est : la situation est donc plus inégalitaire.

Les Etats membres ont développé des réponses diverses. Les pays qui ont défini les consommateurs vulnérables ont retenu des critères différents. Dans le nord de l’Europe, il n’existe aucune définition officielle, mais les aides sociales comportent des outils spécifiques. En Allemagne, les consommateurs vulnérables ne sont pas définis, mais il existe des dispositions spécifiques. Dans le sud de l’Europe, les politiques de cadrage et d’actions sont en train d’être développées. Les consommateurs vulnérables et les politiques spécifiques ont été définis dans le noyau continental de l’Europe : France, Italie, Belgique, etc.

Les dispositifs sont variés. Certaines aides sont octroyées à la personne et d’autres en fonction de l’état du bâti. Les premières sont essentiellement palliatives, et les secondes curatives et préventives. Les dispositifs peuvent être financés par les contribuables ou par les consommateurs. Les dispositifs de régulation du marché (tarifs sociaux, aides spécifiques) sont fréquents, tout comme les actions d’intervention sur le bâti.

Les pays qui ont adopté une définition des consommateurs vulnérables sont aussi les plus avancés en matière de politiques spécifiques C’est ce qu’a notamment montré le programme européen EPEE mené de 2005 à 2009 en France, en Belgique, en Italie, en Allemagne et au Royaume-Uni. En Belgique et en France, la loi établit des tarifs sociaux financés par les factures des consommateurs. Au Royaume-Uni, la responsabilité des tarifs sociaux porte sur les fournisseurs. En Allemagne, les aides énergétiques sont inclues dans les aides sociales. En Italie, des aides forfaitaires sont octroyées aux familles nombreuses et malades chroniques.

**Nila CECI-RENAUD**, CGDD

Quelle est la différence entre les tarifs sociaux et les aides forfaitaires ?

**Pietro FLORIO**

Les tarifs sociaux apportent une régulation du prix unitaire de l’énergie. Les aides forfaitaires sont attribuées aux ménages éligibles sous la forme d’une somme en partie ou totalement déconnectée de la consommation selon les pays et les dispositifs. Il existe par ailleurs des dispositifs de maintien de la fourniture : relances obligatoires en cas d’impayé, installation de compteurs à prépaiement (dont le coût est imputé aux clients en difficulté), réduction de la puissance, interdiction de la coupure pour certaines catégories de ménages.

La relance est obligatoire en France et dans plusieurs pays proches. En Belgique, le compteur à prépaiement est mis en place dès le premier impayé, et est financé par une cotisation sur les factures. Au Royaume-Uni, son installation est financée par le fournisseur. Des interdictions de rupture de la fourniture existent en Belgique en fonction de la situation du client et de la décision d’un juge. En France, elles sont appliquées aux bénéficiaires d’aides sociales. En Allemagne, il n’est pas possible de couper la fourniture si la dette est inférieure à 100 euros et il existe une commission de vigilance qui vérifie les conséquences éventuelles de la coupure. En Italie, la coupure est interdite pour les malades chroniques, et, au Royaume-Uni, pour les personnes inscrites dans des registres spécifiques auprès des fournisseurs.

Il existe en Europe des actions de réduction des consommations spécifiquement adressées aux ménages en difficulté. En Belgique, les aides sont octroyées aux ménages à faibles revenus ; il existe des primes régionales et des aides spécifiques aux logements inefficaces. En France, le programme Habiter Mieux cible des publics spécifiques et des programmes sont menés par les bailleurs sociaux. En Italie et en Allemagne, les dispositifs dépendent des autorités locales. Au Royaume-Uni, des politiques très ciblées sont consacrées à l’atteinte de standards décents des logements sociaux. Des politiques visent par ailleurs la réhabilitation de logements situés en zones défavorisées. Enfin, le CSTB mène une analyse sur les politiques du Royaume-Uni, qui donnera lieu à la publication très prochaine d’un rapport.

*Réactions à l’exposé*

**Peter SMITH**, National Energy Action

En Allemagne, la précarité énergétique n’a pas été identifiée comme une question sociale à part entière. Pour quelle raison ?

**Pietro FLORIO**

Dans les pays de l’Europe du Nord, la prise en charge de la précarité est inclue dans l’action des services sociaux. C’est le cas en Allemagne, où des aides forfaitaires sont versées aux chômeurs et où les aides aux charges de chauffage dépendent des collectivités.

**Véronique STELLA**

Le traitement de la précarité énergétique oblige à intervenir à la fois dans les domaines de l’habitat, de l’énergie et de l’action sociale. Ce dernier volet est complètement occulté par l’UE, y compris en matière de définition du public concerné. Or, il existe en Europe une définition très claire du seuil de pauvreté : pourquoi ne pas la reprendre dans ce contexte ?

**Nila CECI-RENAUD**

Pour l’UE, la définition de la précarité énergétique doit être assurée par les Etats membres, mais la Commission propose tout de même de retenir le critère d’un taux d’effort énergétique supérieur au double du taux moyen national : c’est une mesure de l’hétérogénéité des dépenses. Existe-t-il un lien entre l’hétérogénéité constatée et le type de mesures adoptées ?

**Pietro FLORIO**

Mes travaux montrent que la situation est différente entre les pays de l’Est, où la population est touchée de façon uniforme et les pays de l’Ouest, où seule une partie de la population est touchée. Dans le premier cas, il faut mener des politiques générales, et dans le second, des politiques ciblées sur certains groupes de ménages.

**Didier CHEREL**

La grille d’analyse présentée pour comparer les pays est pertinente et permet d’effectuer des comparaisons. Mais par exemple, la France dispose de tarifs sociaux, mais n’applique pas de d’aides forfaitaires. Par ailleurs, il existe dans certains pays des primes pour le paiement du fioul, mais elles n’apparaissent pas dans le tableau présenté. Il existe peut-être des boucliers énergétiques dans certains pays : or, la présentation effectuée ne permet pas de le savoir. En outre, en France, l’interdiction de coupure ne concerne pas que la période hivernale, mais aussi les foyers qui ont fait la demande d’une aide énergétique. Les politiques sont complexes et sont difficiles à comparer en un seul tableau synthétique.

En outre, que demande exactement le CESE en termes d’observatoire ? Enfin, le Parlement européen a proposé en 2008 une définition de la précarité énergétique dans le cadre de la révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments : elle a été rejetée en 2010 par le Conseil européen. Pour quelle raison ?

**Véronique STELLA**

En fait, il existe en France une aide énergétique incluse dans les allocations Logement.

**Pietro FLORIO**

J’ai aussi préparé des tableaux plus détaillés, mais il s’agissait ici de dresser une grille d’analyse globale pour comparer les situations nationales. La réalité est toujours plus complexe. Des systèmes de forfait existent en France, et la Belgique, entre autres, applique toujours une aide à la cuve de fioul.

**Pietro FLORIO**

Le CESE souhaite que l’UE mette en place un observatoire européen de la précarité en lien avec le Bureau européen de la consommation d’énergie, mais n’a pas davantage précisé sa suggestion. La directive de 2010 sur la performance énergétique des bâtiments ne comporte toujours pas de définition de la précarité énergétique, car le Conseil européen a jugé que l’urgence était de lutter contre la crise économique. La directive de 2012 sur l’efficacité énergétique mentionne la précarité énergétique, et recommande que les standards les plus élevés soient appliquées pour rénover les logements des précaires. Mais hormis le CESE, aucune instance européenne n’a défini les modalités que doivent prendre les politiques. Le CESE évoque entre autres propositions la reconnaissance d’un droit universel d’accès à l’énergie et la création d’un fonds européen de financement de la rénovation.

**Yves JOUFFE**, laboratoire Ville, Mobilité et Transports

Comment les différents pays articulent-ils la thématique de la précarité énergétique avec les autres politiques publiques des sphères de l’énergie, du logement et de l’action sociale ? Il existe aussi des connexions avec les politiques concernant les personnes âgées, la santé, la mobilité, l’accès à l’eau. Quelles sont les thématiques qui alimentent la question dans les différents pays ?

**Pietro FLORIO**

La question à affronter est énorme. Je me suis concentré sur les thématiques d’énergie, et n’ai pas abordé l’eau, la mobilité, etc. En Allemagne, la question de la précarité semble abordée globalement.

**Véronique STELLA**

La FAP nourrit des inquiétudes à propos des compteurs à prépaiement, car il existe une proposition en ce sens dans le projet de loi Consommation de Benoît Hamon, qui arrive en deuxième lecture au Sénat : un amendement a été proposé pour mener des expérimentations d’une année. La FAP s’y oppose totalement, car l’expérience a été menée dans les années 1990 dans certaines régions en France, et a montré qu’il ne s’agissait pour les familles que de gérer leur privation. Le seul intérêt de ce dispositif concerne les fournisseurs, qui n’ont plus à gérer les impayés et les coupures.

**Najdma AHAMADA**, GDF-Suez

Les compteurs intelligents visent avant tout à gérer les nécessités d’effacement de la demande lors des pics de demande énergétique. Ils n’ont rien à voir avec les compteurs à prépaiement.

**Pietro FLORIO**

La directive de 2010 incite fortement les Etats membres à mettre en place des compteurs intelligents, et un arrêté de 2008 l’impose en France. Ces compteurs intègrent parfois des systèmes d’auto-coupure. Mais qui gère les données sur les informations transmises ? Cette information appartient légalement en France au consommateur, mais il faut encore les traiter pour qu’elles lui soient utiles.

**Violaine LANNEAU**, FNCCR

Ce sont des sénateurs socialistes qui ont déposé cet amendement au projet de loi Hamon, avec le soutien du gouvernement. C’est bien l’arrivée des compteurs intelligents qui pose question, car ils permettront effectivement de mettre en œuvre le prépaiement.

**Isolde DEVALIERE**, CSTB

Je salue le remarquable travail de recherche mené par Pietro Florio, qui a fait preuve de détermination pour démêler l’écheveau des politiques et des directives européennes.

# Politique de lutte contre la précarité énergétique au Royaume-Uni

**Peter SMITH**, responsable des relations externes au *National Energy Action* (Royaume-Uni)

Le Royaume-Uni a adopté une politique générale contre la précarité énergétique. *National Energy Action* (NEA) travaille depuis 13 ans sur cette question. Avec les élus, nous avons mené une action considérable pour comprendre le problème et ses impacts humains et économiques. Ces politiques représentent aussi une opportunité forte pour réduire les coûts de santé publique et pour développer l’emploi dans le secteur de l’efficacité énergétique.

NAE a assuré de très nombreuses formations dans le domaine de l’efficacité énergétique et des compteurs intelligents, afin de les adapter aux personnes vulnérables. Notre expérience montre que la précarité énergétique est un problème social massif, qui fait couramment la une des quotidiens actuellement en raison des prix élevés de l’énergie. Il faut donc agir énergiquement et rapidement.

Le phénomène est à la croisée des problèmes des bas revenus, des prix élevés de l’énergie et des logements inefficaces du point de vue énergétique. Les personnes concernées, souvent, ne peuvent pas chauffer, ce qui débouche sur des problèmes de santé et sur une dégradation des logements. Et si elles se chauffent, elles s’endettent.

C’est un problème à la fois scientifique, énergétique et économique, mais c’est aussi une question morale. Le problème fait l’objet depuis longtemps d’une véritable reconnaissance au Royaume-Uni. Selon le ministère de l’Energie, « *C’est un problème très grave auquel font face des millions de foyers aujourd’hui. Les personnes craignent à la fois pour leurs revenus, pour leur santé et pour celle de leurs enfants, et certains logements ne peuvent tout simplement pas être chauffés. Ce gouvernement est déterminé à agir.* » Mais de telles déclarations sont-elles suffisantes ?

Le moment est bien choisi pour s’exprimer ici, car la politique de lutte contre la précarité énergétique connaît actuellement de profonds changements au Royaume-Uni. Le gouvernement a modifié la définition de la précarité énergétique. Il a été expliqué que des objectifs ont été adoptés précédemment pour éradiquer le phénomène à l’horizon 2016, mais que l’Etat a échoué à les atteindre.

Ces objectifs ont donc été abandonnés. La précédente définition s’appuyait sur les dépenses théoriquement nécessaires pour chauffer correctement le logement: les foyers étaient considérés comme en précarité énergétique si ces dépenses dépassaient 10 % des revenus. Cette définition a été revue dans le cadre de la nouvelle approche de l’Etat : elle sera désormais relative et non plus absolue. Deux critères seront désormais retenus : des bas revenus (inférieurs à 60 % du revenu médian – soit 230 euros par semaine) et des coûts énergétiques élevés (au-delà de la moyenne constatée pour le type de logement occupé) nécessaires pour atteindre les standards de température (21 °C dans la pièce principale, et 18 °C dans les autres pièces.)

NEA n’est pas satisfaite de cette nouvelle définition, car elle place la question de l’accessibilité de l’énergie au centre de la notion de précarité énergétique. Les populations censées être concernées et devant recevoir une aide ne sont plus les mêmes que précédemment. L’ancienne définition était très sensible aux variations du prix de l’énergie : de 40 000 à 50 000 foyers supplémentaires entraient dans la cible à chaque hausse de 1 %. Cela n’arrivera plus avec la nouvelle définition, qui est relative. Même si le prix de l’énergie double, le nombre de foyers concernés restera le même, ce qui est pratique pour l’Etat.

La précédente définition permettait aussi de prendre en compte les besoins énergétiques plus élevés des personnes malades ou âgées, qui sont présentes plus longtemps à leur domicile. La nouvelle définition cible davantage les parents isolés et les personnes qui habitent dans de grands logements. Cette modification ne s’applique qu’en Angleterre, ce qui complique l’application des politiques au Royaume-Uni, où cohabitent plusieurs définitions.

Par ailleurs, la reconnaissance des impacts sanitaires de la précarité énergétique est croissante. Jusqu’ici, les avantages sanitaires des actions de lutte n’étaient pas pris en compte dans l’évaluation des politiques. Ils le seront désormais, ce qui est une bonne nouvelle. Quels que soient les modifications des politiques publiques, il faudra traiter cette question.

Le contexte évolue également. Les politiques européennes de réduction des émissions de gaz à effet de serre peuvent avoir un effet sur la précarité énergétique en poussant à la hausse les prix de l’énergie. Les industriels sont en particulier très sensibles au prix de l’électricité pour des raisons de compétitivité, et l’Europe souhaite aussi sécuriser son approvisionnement énergétique.

Ces problèmes semblent paradoxaux et impossibles à résoudre tous à la fois. Mais il est possible de concilier accessibilité sociale de l’énergie, lutte contre le changement climatique et sécurité énergétique. C’est le défi qu’affronte l’UE. Il faut agir pour améliorer l’efficacité énergétique, ce qui réduira les coûts globaux de l’énergie, améliorera la sécurité d’approvisionnement et le confort des ménages : il existe une approche gagnant-gagnant. L’AIE a récemment reconnu l’importance de l’efficacité énergétique pour relever le défi énergétique, et considère que son amélioration dans le logement et les transports peut réduire la demande énergétique de moitié.

Selon EuroActiv, environ 10 % des foyers européens ne pouvaient pas chauffer leur logement correctement en 2011, mais la situation a pu empirer depuis, car les prix de l’énergie ont augmenté. La directive sur l’efficacité énergétique est très importante pour les prochaines actions de lutte contre la précarité énergétique. Les objectifs environnementaux sont très importants pour répondre aux défis du climat et de l’efficacité énergétique, mais aussi pour des raisons économiques et de développement de l’emploi.

Au Royaume-Uni, les politiques énergétiques sont définies dans un contexte de hausse des prix, qui frappe de façon disproportionnée les personnes du premier décile des revenus. La directive sur l’efficacité énergétique a pour but de réduire la demande énergétique, et de remettre en cause les habitudes des consommateurs dans leurs logements.

Les Etats membres doivent déployer leurs propres politiques pour atteindre ces objectifs. Au Royaume-Uni, des obligations spécifiques pèsent sur les fournisseurs d’énergie et remplacent les programmes d’efficacité énergétique auparavant financés par l’impôt. Le *warm front scheme* était financé par l’Etat depuis 1978.

Désormais, il n’apportera plus aucun financement aux programmes en cours. Ceux-ci seront soutenus par des prélèvements sur toutes les factures d’énergie. Mais l’envergure du programme *Energy Compagnies Obligation* est trop restreinte pour traiter le défi de la précarité énergétique au Royaume-Uni : de nombreux ménages paieront pour financer le programme sans en bénéficier.

Les consommateurs paieront chaque année une cotisation globale de 1,3 milliard de livres Sterling à travers leurs factures. Le programme comporte trois axes majeurs :

* *Affordable warmth obligation*: il s’agit d’apporter des moyens de chauffage et des travaux d’isolation aux consommateurs pauvres, les bailleurs sociaux étant exclus de ce programme. Cette partie du programme devrait coûter 345 millions de livres Sterling par an :
* *Carbon Saving obligation* :cette partie du programme est destinée aux logements les plus difficiles à traiter et éloignés des principaux réseaux de gaz. 750 millions de livre Sterling devraient y être consacrés chaque année ;
* *Community saving communities obligation* : il s’agit de proposer des mesures d’isolation à des publics prioritaires. Cette partie du programme devrait représenter une dépense de 190 millions de livres Sterling par an.

Globalement, environ la moitié de programme est ciblée sur les ménages en précarité énergétique. Mais les moyens alloués à la lutte contre la précarité énergétique ont beaucoup diminué au Royaume-Uni. Au mieux, le programme permettra de traiter de 150 000 à 250 000 foyers d’ici à 2015, alors qu’on estime à 6 millions le nombre de ménages en précarité énergétique dans le pays. La plupart paieront pour le programme sans en profiter : le coût moyen sera de 57 livres Sterling par consommateur.

Contrairement à la France, ce ne sont pas les collectivités locales qui décideront qui bénéficiera du programme, mais les fournisseurs. Il n’est donc pas certain que ceux qui en ont le plus besoin recevront les aides. NEA craint que les entreprises qui financeront le programme ne répondent à leurs obligations de la façon le moins coûteuse. Cela peut être un bon point, car cela permettra de maîtriser les coûts, mais il est à prévoir que les entreprises privilégieront les habitations dépourvues de l’isolation de base et situées sur les réseaux de gaz. Or, on compte au Royaume-Uni 7 millions de ménages non connectés au réseau de gaz : environ 750 000 sont situés dans la tranche des plus bas revenus et ne bénéficieront sans doute pas du programme alors qu’ils subissent les coûts énergétiques les plus élevés.

Le *Climate change comitee*, qui s’assure que les réglementations adoptées permettent bien au gouvernement d’atteindre ses objectifs, considère ce programme comme insuffisant, et pointe notamment le problème posé par les logements chauffés à l’électricité habités par des personnes à bas revenus.

NEA estime qu’il est possible d’améliorer les programmes nationaux, d’étendre le programme financé par les fournisseurs, de mettre en place un programme financé par l’impôt (ce qui permettrait de traiter les foyers non connectés au gaz). Le gouvernement pourrait renforcer le programme d’efficacité énergétique, notamment à travers des crédits d’impôts.

Fondamentalement, le schéma national devrait être financé par l’Etat, pour éviter l’effet de revenu dégressif qu’entraîne le système de cotisations sur les factures. Au cours de 15 prochaines années, l’Etat prélèvera 63 milliards de livres Sterling sur les consommateurs pour réduire les émissions de CO2. Mais un nombre croissant de Britanniques pense que cet argent pourrait être utilisé plus judicieusement en mettant en place un schéma national plus ambitieux pour l’efficacité énergétique.

Le défi est donc considérable. Le cas des personnes à bas revenus vivant dans des logements de mauvaise qualité est le problème le plus grave. Il devrait être possible d’adopter une définition commune de la précarité énergétique au niveau européen, afin d’analyser les causes et de désigner les publics prioritaires pour les aides. Le levier de l’efficacité énergétique semble le principal moyen pour l’Etat de traiter cette question : il permet de créer des emplois, de réduire les factures et de réduire les impacts sur la santé.

*Réactions à l’exposé*

**Ines MAYER**, *Europan Instutite of Energy Reaserch*

D’après votre exposé, les standards de températures de chauffage ne seront plus pris en compte par la nouvelle définition anglaise. Cela me semble surprenant.

**Peter SMITH**

Les standards de température n’ont pas changé, mais la définition ne s’intéresse plus à la taille des logements. Nous ne nous référons plus qu’au taux d’occupation, donc au nombre d’occupants, dans les calculs. Cela modifie la nature des ménages considérés comme étant en précarité énergétique.

**Didier CHEREL**

L’ONPE français promeut une définition de la précarité énergétique qui prenne en compte les atteintes à la santé. En France, il n’existe qu’une définition subjective, même si le seuil de 10 % du taux d’effort énergétique est souvent utilisé. L’ONPE a donc décidé d’utiliser différents indicateurs pour approcher la réalité du phénomène.

**Peter SMITH**

La prise en compte des problèmes de santé permet de cibler les personnes qui rencontrent les plus graves problèmes. Prendre en compte les ménages aux très bas revenus et aux coûts énergétiques élevés intègre aussi cette cible. Mais certains ménages se privent de chauffage et ne dépensent pour l’énergie qu’une part de leurs revenus inférieure à la moyenne : ils sont en précarité énergétique, mais ne sont pas pris en compte par la nouvelle définition. NEA estime donc depuis longtemps que le seuil du taux d’effort énergétique devrait être abaissé afin d’approcher ce phénomène.

Par ailleurs, lors que l’on essaye de convaincre les décideurs politiques que la précarité énergétique est un problème urgent, la définition relative est un obstacle, car le nombre de ménages qu’elle cible ne change jamais. Nous proposons donc un indicateur complémentaire, car il est difficile de communiquer si l’on ne peut pas montrer que le problème s’aggrave.

Il fallait changer la définition, car selon l’ancienne formule, le nombre de ménages concernés ne faisait qu’augmenter avec la hausse des prix de l’énergie, ce qui faisait plus qu’annuler les résultats de l’action menée. L’Etat a alors considéré qu’il était impossible de s’opposer aux effets de la hausse des prix. Mais les parlementaires se sont opposés au ministère de l’Energie et ont considéré qu’il fallait continuer à affronter le problème.

**Ute DUBOIS**

J'aimerais que vous nous donniez votre avis sur la façon de mesurer précarité énergétique. Au Royaume-Uni, la définition s’est très longtemps appuyée sur les besoins énergétiques des ménages. En France, nous partons le plus souvent des dépenses réelles.

**Peter SMITH**

Si l’on part des dépenses réelles, les personnes qui sous-chauffent leur logement ne sont pas prises en compte, ce qui réduit officiellement l’importance du problème et ne prend pas en compte les problèmes de santé souvent catastrophiques que celui provoque. Au Royaume-Uni, les dépenses réelles en énergie ont diminué de 35 % selon les statistiques officielles, ce qui est énorme. Les politiciens ont affirmé que cela provenait du succès des programmes publics pour l’efficacité énergétique, mais cela provient en fait des sacrifices des ménages.

**Nila CECI-RENAUD**

Pouvez-vous nous donner des précisions sur l’évolution de la prise en compte de la taille des logements par la définition ?

**Peter SMITH**

Les types de logements sont très différents au Royaume-Uni, y compris chez les ménages en précarité énergétique. La définition a été modifiée pour cibler l’usage des ressources disponibles plus efficacement, en évitant de privilégier les grands logements, ce qui est inévitable si les programmes pour l’efficacité énergétique prennent en compte un nombre de critères plus important.

**Yves JOUFFE**

En France, nous essayons de mesurer les impacts des différents indicateurs possibles, y compris ceux qui concernent la taille des logements. Pourquoi ne pas s’appuyer sur plusieurs indicateurs ? Il existe en effet plusieurs types de vulnérabilité. Un des indicateurs pourrait servir à évaluer la situation générale ; les autres correspondraient aux différentes politiques de développement de l’efficacité énergétique, de soutien aux ménages, etc.

**Peter SMITH**

Ce débat a eu lieu au Royaume-Uni. A côté des indicateurs destinés à porter les mesures-phares du programme, et qui s’appuient sur les dépenses énergétiques, il faut introduire des indicateurs complémentaires. Le gouvernement a accepté de prendre en compte des cibles spécifiques : problèmes de santé et efficacité énergétique, notamment. Il existe plusieurs indicateurs complémentaires de ce type en Angleterre, mais aussi dans les autres pays du Royaume-Uni, où la définition de base est différente. La situation est donc de plus en plus compliquée.

**Véronique STELLA**

Il n’existe pas réellement de définition de la précarité énergétique en France. Un des articles de la loi Grenelle 2 définit la précarité énergétique, mais il faut distinguer celle-ci des indicateurs nécessaires pour mesurer les phénomènes et construire les politiques. Il est d’autant plus difficile de comparer les situations françaises et britanniques que les systèmes politiques et juridiques sont très différents.

**Peter SMITH**

Adopter une définition commune permettrait d’évaluer le problème sur des bases communes, et de comparer les situations dans les pays de l’UE. La précarité énergétique n’est qu’un aspect de la pauvreté, qui se traduit par l’incapacité de chauffer correctement son logement. Il peut exister des nuances entre les standards nationaux, mais en général, les critères sont les mêmes. Les facteurs de précarité énergétique sont identiques dans les différents pays : bas revenus, prix élevés de l’énergie, mauvaise efficacité énergétique.

# Approche politique de réduction de la précarité énergétique en Allemagne, à partir de l’exposé d’initiatives locales

**Ute DUBOIS**, professeur à l'Institut Supérieur de Gestion à Paris

L’Allemagne et la France sont proches en matière de niveau de vie, de seuil de pauvreté et de capacité des ménages à chauffer leurs logements. Le phénomène est donc sans doute comparable dans les deux pays, mais l’Allemagne est un cas différent de la France. Il n’existe pas véritablement de politique de lutte contre la précarité énergétique en Allemagne à cette heure, et le débat politique sur la question est beaucoup moins développé qu’en France. Les actions mises en œuvre sont aussi très différentes.

En Allemagne, la précarité énergétique a longtemps été réservée à quelques experts. Des recherches ont été menées et quelques initiatives publiques ont été prises, en premier lieu par Frankfort : le *Stromspar-Check,* initié par Caritas, a d’ailleurs été déployé en Europe à travers le projet ACHIEVE. En 2006, des chercheurs ont publié un rapport sur les impacts sociaux de la hausse des prix de l’énergie, mais la précarité énergétique n’y est pas mentionnée.

La question a commencé à être abordée dans le cadre de la transition énergétique. Celle-ci a été annoncée en 2000, avec la décision allemande de sortie du nucléaire pour la production d’électricité. Cette décision a un temps été remise en question, mais l’accident de Fukushima a amené l’Allemagne à la réaffirmer. Par conséquent, le pays se tourne vers les énergies renouvelables, dont le coût est supérieur au nucléaire. Leur financement est assuré au travers d’une contribution sur les factures d’énergie, ce qui pose la question de l’acceptabilité sociale d’un prix de l’électricité de plus en plus élevé. Mais la précarité énergétique n’est toujours pas reconnue comme un véritable sujet de débat public.

Le phénomène reste mal représenté. Mais pour la première fois, le parti *Die Linke* a fait campagne durant l’été 2013 pour des énergies et des loyers abordables pour tous, ce qui fait entrer le sujet dans le débat. Une autre affiche dénonce les prix élevés de l’électricité, mais la tonalité reste émotionnelle et non technique.

La transition énergétique consiste en un changement du mix énergétique de production de l’électricité. L’objectif consiste à atteindre une part de 80 % de renouvelables en 2050 : l’effort est très conséquent. Selon une commission d’experts dédiée à la transition énergétique, il faut à la fois réduire les émissions de gaz à effet de serre et sortir du nucléaire, en augmentant la part des renouvelables et en réduisant la consommation des énergies primaires, ce qui inclut la nécessité de la rénovation thermique des bâtiments. Aucun objectif ne porte pour le moment sur le caractère abordable de l’énergie.

Les prix de l’électricité en Allemagne comptent parmi les plus élevés d’Europe, et n’ont pas cessé d’augmenter depuis 2000. Les taxes et prélèvement représentent à présent 50 % des factures d’électricité des ménages. La contribution destinée à financer les renouvelables a augmenté de façon constante et rapide, et atteindra bientôt 6,24 centimes par kWh. Les prix des autres énergies ont augmenté plus vite que celui de l’électricité.

L’Etat fédéral ne considère toujours pas la précarité énergétique en tant que telle, et l’opinion commune considère avant tout que cette question touche les personnes en situation de précarité sociale. Il n’existe pas de consensus sur la nécessité d’agir spécifiquement et le débat public considère que l’objectif à atteindre consiste à ce que l’énergie reste abordable pour tous.

**Ines MAYER**

Concrètement, le premier mode d’action consiste à apporter un filet de sécurité aux ménages en difficulté. En Allemagne, les aides au paiement de factures d’énergie sont inclues dans les aides sociales et concernent environ 3 millions de ménages. Pour le chauffage et l’eau chaude sanitaire, les aides sont fondées sur les coûts réels et sont payées en partie par les communes et par l’Etat fédéral. Chaque commune définit un plafond qui lui est propre. Pour les autres énergies, dont l’électricité, il existe un forfait variable selon la composition des ménages, mais qui est uniforme dans toute l’Allemagne. Il représente en moyenne 39 euros par mois.

A l’échelle fédérale, il n’existe aucune autre aide pour les ménages en difficulté pour le paiement des factures d’énergie. A l’échelle régionale, le programme ??? propose des conseils juridiques et économiques aux ménages endettés auprès de leur fournisseur.

Les autorités agissent aussi sur les prix de l’énergie et sur les conditions de fourniture. Ce levier est assez peu utilisé en Allemagne, où il n’existe ni tarif réglementé ni tarif sociaux, et où les protections contre la coupure n’existent pas. Les coupures sont donc assez nombreuses. On estime leur nombre à 300 000 environ pour l’électricité et à 280 000 pour le gaz en 2011. A l’échelle locale, plusieurs collectivités essayent de contourner ce problème, en installant des compteurs à prépaiement ou en organisant l’échange de données entre les fournisseurs et le pôle Emploi de la commune afin de prévenir les coupures.

Après le débat public sur la transition énergétique et l’accent mis sur la hausse du prix de l’électricité, plusieurs mesures sont envisagées au niveau fédéral : suppression de la taxe pour les premiers kWh, suppression des exonérations dont bénéficient les entreprises très consommatrices, etc. Une réforme importante de la loi sur les énergies renouvelables est aussi en cours de discussion. Ces propositions ont été faites durant la campagne électorale, et il faut attendre la mise en place du nouveau gouvernement pour savoir quelles seront retenues.

L’action publique peut enfin viser à renforcer l’efficacité énergétique. En Allemagne, la banque fédérale KFW propose des subventions pour la rénovation énergétique des logements, mais ne cible pas spécifiquement les ménages démunis. Le seul programme destiné aux ménages pauvres et le *Stromspar-Check* de Caritas, qui propose une visite à domicile et un diagnostic pour réduire les consommations d’énergie et d’eau : depuis 2008, 85 000 foyers en ont bénéficié. L’investissement moyen (lampes à basse consommation, etc.) est de 66 euros, et les économiques moyennes réalisées sont de 87 euros pour l’électricité, de 40 euros pour l’eau et de 11 euros pour le chauffage.

La vision de la précarité énergétique est donc très différente en Allemagne et en France. Le sujet n’est pas abordé de la même façon dans le débat public, la transition énergétique impose un autre mode de prise en compte en Allemagne, et la conception politique des actions à mener diffère. Si la question n’est toujours pas reconnue au niveau fédéral, la prise de conscience de l’existence du phénomène progresse. Mais c’est surtout à l’échelle régionale ou locale que des initiatives sont proposées, à l’initiative des associations caritatives ou de consommateurs, des fournisseurs d’énergie municipaux, etc.

*Réactions à l’exposé*

**Nila CESSI-RENAUD**

Les aides au chauffage sont-elles bien affectées au paiement de la facture ?

**Ines MAYER**

Les ménages concernés transmettent leurs factures d’énergie, puis ces aides sont versées directement au fournisseur par les services sociaux des collectivités, jusqu’à un certain plafond, en fonction de leur montant. De nombreuses collectivités travaillent à présent avec les fournisseurs pour intervenir au plus vite et éviter les coupures.

**Brigitte BROGAT**, USH

Existe-t-il un plafond de revenu pour percevoir ces aides ?

**Ines MAYER**

Ces aides sont seulement versées aux personnes en situation de chômage, en incapacité de travail ou qui perçoivent une petite retraite.

**Isolde DEVALIERE**

Les deux aides sont-elles cumulables ? Il serait alors possible de percevoir jusqu’à 90 euros par mois.

**Ines MAYER**

Oui. Les deux aides sont versées car elles concernent deux types d’énergies différentes.

**Pierre NOLAY,** Alpheis

Peut-on disposer d’un exemple des plafonds retenus par les communes ?

**Ines MAYER**

Une commune applique par exemple un plafond de 54 euros. Mais les plafonds peuvent aller jusqu’à 80 euros. Les situations sont très variables, ce d’autant plus que les aides sont versées en fonction de la composition du ménage.

**Peter SMITH**

En Grande-Bretagne, les citoyens sont assez réticents à faire appel aux services sociaux et à leurs aides. Existe-t-il en Allemagne un risque que les personnes nécessiteuses ne demandent pas les aides auxquelles elles ont droit ? Par ailleurs, au Royaume-Uni, des prêts à taux réduits sont proposés pour les travaux d’efficacité énergétique. C’est une des façons d’agir. Mais ces emprunts doivent être garantis par hypothèque et ne concernent donc que les propriétaires occupants. Comment agir, notamment en Allemagne, chez les locataires ?

**Ines MAYER**

Il est très peu probable que des personnes ne réclament pas leurs droits. Les aides sont versées aux chômeurs, aux personnes qui ne peuvent pas travailler et aux retraités, et les aides sociales constituent leur seul revenu. Inversement, des ménages pauvres qui travaillent, qui sont très nombreux en Allemagne, peuvent être en situation de précarité énergétique et ne percevoir aucune aide car elles ne sont pas inscrites auprès des services sociaux.

**Véronique STELLA**

Les locataires sont en effet beaucoup plus nombreux en Allemagne qu'en France ou au Royaume-Uni. Comment agir chez eux ? Les aides à la pierre concernent-elles aussi les locataires ?

**Ines MAYER**

Les programmes de rénovation et les prêts de la KFW sont aussi destinés aux logements sociaux et aux bailleurs qui louent à des ménages à faible revenus. Il n’existe en revanche pas de taux d’intérêt particulier pour les ménages à faibles revenus.

**Ute DUBOIS**

Un système de prêts à taux d’intérêt réduits ou nuls existe aussi en France pour la rénovation des logements. Mais ils ne sont pas sollicités par les personnes les plus pauvres.

**Véronique STELLA**

Le parti *Die Linke* a bien compris que le problème des charges fixes élevées concerne à la fois les loyers et l’énergie. Le système d’aides sociales allemandes pourrait sans doute être amélioré, mais l’approche qui consiste à inclure les aides énergétiques aux aides sociales est pertinente. Cela se rapproche de la revendication du bouclier énergétique, qui consiste à demander une refonte complète des tarifs sociaux et des aides sociales françaises. Quoi qu’il soit, il faut à la fois mettre en œuvre une politique d’aides sociales et de rénovation du parc.

**Ute DUBOIS**

Le débat sur les dépenses contraintes monte en Allemagne, où les loyers ont augmenté de façon importante. Par ailleurs, il existe différentes façon de verser les aides à l’énergie : soit en les remettant au ménage qui effectue ensuite ses arbitrages, soit en les versant directement au fournisseur, comme c’est le cas en Allemagne. Dans le premier cas, les ménages doivent arbitrer entre des dépenses qui sont toutes prioritaires : chauffage, santé, loyers, etc.

**Didier CHEREL**

Le marché du logement locatif est moins tendu en Allemagne qu’en France. Cela pourrait amener les bailleurs à améliorer leurs logements pour attirer de bons locataires : qu’en est-il ? La dynamique est inverse en France, où la situation est très tendue dans certaines zones.

**Ines MAYER**

Les loyers sont en effet très bas dans certaines régions d’Allemagne où la population est peu dense. Il est difficile de mener des rénovations dans ces régions, car cela impliquerait une hausse des loyers qui empêcherait de trouver des locataires. Dans les zones où les loyers sont plus élevés, il n’est pas certain qu’il soit possible de les relever davantage. En outre, les DPE ne semblent pas jouer en Allemagne un rôle important sur le marché locatif, contrairement à la France. Cela n’incite pas non plus les propriétaires à faire des efforts.

**Nila CECI-RENAUD**

Globalement, le parc semble de meilleure qualité en Allemagne qu’en France, et les loyers incluent souvent les charges de chauffage.

**Françoise MARCHANT**, PACT Val-d'Oise

En Allemagne, l’éligibilité aux aides sociales dépend du statut de demandeur d’emploi. Par ailleurs, les salaires inférieurs au SMIC français sont très courants, et de nombreuses personnes travaillent à temps partiel : les travailleurs pauvres sont exclus du système.

**Philippe HAPKA**, ERDF

Je suis très intéressé par le projet *Stromspar-Check* de Caritas. Qui pilote ce projet ? Les fournisseurs s’efforcent de développer ce type de programmes en France. Mais qui est en Allemagne légitime pour porter des messages sur la précarité énergétique ? Est-il possible de communiquer sur les éco-gestes ? Les fournisseurs s’en soucient-ils ?

**Ute DUBOIS**

Le projet *Stromspar-Check* de Caritas comprend une sensibilisation du public sur les éco-gestes. Il est piloté par Caritas, parfois en partenariat avec les services sociaux locaux, car le programme s’adresse aux demandeurs d’emploi.

**Ines MAYER**

Le programme *Energie???* est mis en œuvre en partenariat avec les fournisseurs d’énergie.

**Ute DUBOIS**

L’énergie est fournie en Allemagne par des centaines d’entreprises municipales, qui peuvent porter des initiatives locales qui varient d’une ville à l’autre.

**François BOULOT**, Secours Catholique

L’Allemagne n’est pas censée se soucier de la précarité énergétique, mais les aides concrètement versées sont très importantes. Elles représentent environ dix fois les aides financières versées aux familles en France.

**Isolde DEVALIERE**

En effet, il n’existe pas de définition légale de la précarité énergétique en Allemagne, ni de politique de lutte clairement affichée, mais il existe une politique de fait non identifiée comme telle, et qui est beaucoup plus protectrice que la politique française. Il existe en dehors des aides au paiement des factures un programme semblable au programme Habiter Mieux.

**Ines MAYER**

C’est exact. Les mesures qui dépendent du volet social sont déjà assez importantes. Cela pourrait cependant fournir au gouvernement un prétexte pour ne pas aller au-delà des ménages actuellement concernés par les aides sociales, ce qui représente une importante population.

# Recherche et analyse des politiques publiques de précarité énergétique en Europe et construction d'un tableau de bord des actions GDF-Suez de lutte contre la précarité énergétique en Europe

**Nadjma AHAMADA**, sociologue à la direction de la recherche de GDF-Suez

Le groupe GDF-Suez met actuellement en place un outil qui permettra de suivre ses actions en matière de lutte contre la précarité énergétique. Un observatoire a été mis en place par GDF-Suez depuis 2010 pour suivre la précarité énergétique et la précarité hydrique (sur laquelle les études ont été plus précoces) sur les territoires où le groupe intervient ou prévoit d’intervenir. L’objectif est de pouvoir proposer des offres adaptées aux clients vulnérables.

Pour cela, le groupe a fait appel aux sociologues du CRIGEN tout d’abord en 2010 et 2011 afin de réaliser un benchmark des politiques publiques en matière de lutte contre la précarité énergétique, puis, à partir de 2011, pour s’interroger sur les indicateurs qui permettraient de mesurer le phénomène. Très rapidement, il s’est avéré qu’il était très difficile d’accéder aux données et de disposer de définitions opératoires, et nous nous sommes orientés vers le suivi des actions mises en place par les filiales.

A l’échelle européenne, le groupe s’est intéressé à la situation des ménages vulnérables à partir des données du SILC, et en particulier à trois variables déclaratives : niveau d’arriéré des factures courantes, incapacité financières des ménages, incapacité à obtenir une température correcte.

A partir de cet état des lieux, les responsables du développement durable des filiales ont été contactés afin de recenser les actions mises en œuvre et de connaître les logiques mises en place. Après avoir mené une étude-pilote en France, le travail a été mené au niveau européen uniquement auprès des filiales qui fournissent les clients domestiques dans sept pays.

Cette étude a permis de connaître les montants alloués à la lutte contre la précarité énergétique et le nombre de bénéficiaires, et de calculer trois indicateurs synthétiques. Ces indicateurs portent sur la proportion de clients aidés, sur la dépense moyenne consentie par client aidé, et sur le rapport entre le montant des aides versées et le chiffre d’affaires. Il s’agit d’effectuer un *reporting*, mais aussi d’envisager l’échange de bonnes pratiques entre filiales. L’objectif est aussi de mettre en rapport les mesures prises et les situations nationales, afin d’apprécier les données recueillies de manière circonstanciée.

Les études permettent de distinguer les actions publiques souvent obligatoires des actions volontaires mises en place par les filiales. Elles ressortent de trois catégories : aides à l’efficacité énergétique, aides aux ménages à bas revenus, médiation sociale. Un colloque sera organisé le 27 novembre 2013 et permettra de présenter les résultats de ce travail.

Le contexte social, économique et politique de chaque pays a été pris en compte dans les différents pays où sont implantées les filiales. Les actions mises en place par les acteurs publics nationaux et locaux sont prises en compte, tout comme les mesures mises en place par d’autres fournisseurs concurrents.

En Belgique, du fait de la mobilisation d’acteurs locaux – notamment associatifs – et des actions mises en place par la filiale locale, il apparaît que l’arrivée de nouveaux acteurs incite les entreprises à prendre en compte les clients vulnérables comme un segment à part entière de leur clientèle, ce qui favorise la mise en place d’actions visant à le conserver. Les phénomènes de marché donnent donc sens aux plans d’action qui sont déployés.

Après avoir effectué ce travail pays par pays, deux grandes logiques apparaissent. Dans le premier cas, la logique est réactive : les filiales se bornent à la stricte application de la réglementation. Dans le second cas, la logique est proactive, et les filiales vont au-delà. Ces différences s’expliquent par le niveau d’exigence de la réglementation, par l’intensité concurrentielle (c’est le cas en Allemagne, où les nouveaux arrivants obligent les filiales à s’adapter en proposant des services spécifiques à la clientèle en difficulté), et par le niveau d’incitation des pouvoirs publics.

Dans ce dernier cas, il existe plusieurs possibilités. En France, la tradition de service public incite les grands fournisseurs à mettre en place des actions de lutte. En Italie, les aides sociales dépendent de l’Etat et les fournisseurs se bornent à respecter la réglementation. Et en Pologne, par exemple, la réglementation est en cours de développement et ne permet pas encore de lutter contre la précarité énergétique. Les filiales attendent donc pour mettre en place des actions.

Cette démarche expérimentale n’est pas aboutie, notamment en ce qui concerne les logiques d’action et l’identification des facteurs qui les expliquent. Ce travail est en cours, et intéresse la Direction du développement durable du groupe, qui souhaite favoriser l’échange de bonnes pratiques entre filiales qui se trouvent dans des contextes semblables.

Avec l’observatoire des précarités énergétiques du groupe GDF-Suez, le CRIGEN souhaite mettre en place dès 2014 une étude qualitative pour expliquer les processus de précarisation, afin d’examiner de quelle façon des pratiques telles que la restriction de chauffage s’insèrent dans les pratiques des ménages. Il s’agit de mieux connaître ces logiques pour mieux accompagner les ménages. Les données chiffrées sont en cours de validation et seront rendues publiques lors du colloque du 27 novembre 2013. Elles ne sont en rien confidentielles.

*Réactions à l’exposé*

**Nila CESSI-RENAUD**

Avez-vous prévu de tenir compte des aides publiques dans le cadre des comparaisons entre filiales ? Allez-vous établir un inventaire complet des dispositifs ?

**Nadjma AHAMADA**

Pour apprécier les données qui seront recueillies, nous tiendrons compte des actions mises en place par les acteurs publics nationaux et locaux, mais aussi par les concurrents. Ce travail est mené pays par pays afin de comprendre l’origine des logiques d’action mises en place.

**Didier CHEREL**

L’ONPE est intéressé au travail effectué par les groupes internationaux au-delà des mesures mises en place par les filiales, car ils constituent des lieux d’observation pertinents. Cette lecture au niveau européen intéresse l’ONPE.

**Nadjma AHAMADA**

Les travaux de l’observatoire de GDF-Suez ont vocation à être publics. Le travail mené vise à rendre compte des différentes actions dans leurs contextes, afin de le restituer. L’objectif final est de favoriser la mise en place d’actions préventives et curatives en matière de lutte contre la précarité énergétique.

*La séance est levée par Didier Chérel, qui remercie chacun de sa participation. Les présentations utilisées durant l’atelier seront disponibles sur la rubrique Précarité énergétique du site Internet de l’ADEME (www2.ademe.fr).*